

# LIVRET D'ACCUEIL

Ecole maternelle

## Jean Mermoz



Guide pratique de l'école Mermoz  
fait **par** les parents **pour** les parents



liste indépendante  
des parents d'élèves

L'entrée dans une nouvelle école est un tournant dans la vie des enfants, en particulier quand il s'agit de l'entrée en petite section.

Pour vous aider à aborder ce changement avec votre enfant, la LIPE, association indépendante de parents d'élèves, présente à l'école Mermoz, a souhaité vous remettre ce livret.



## SOMMAIRE

EDITORIAL .....	3
PRÉSENTATION DE L'ECOLE MERMOZ .....	4
DEROULEMENT D'UNE JOURNEE.....	5
ENSEIGNEMENT – TEMPS EDUCATION NATIONALE .....	7
STRUCTURE EXTRA-SCOLAIRE – TEMPS VAL .....	11
L'ESPACE FAMILLE REMPLACÉ PAR COURBEVOIE CHEZ MOI .....	15
MÉMO PRATIQUE .....	16
ANNEXE 1 : PARENTS D'ÉLÈVES ET CONSEILS .....	19
ANNEXE 2: EDUCATION NATIONALE ? VAL ? MAIRIE ? QUI FAIT QUOI ? .....	21
ANNEXE 3: LES BLOGS.....	22

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## EDITORIAL

---

Les parents d'élèves **LIPE** de Courbevoie sont heureux de vous offrir la nouvelle édition du guide pratique de l'école Jean Mermoz.

Ce guide a pour but de vous donner le maximum d'informations sur l'école Mermoz et sur la scolarité de votre enfant. Il vous informera sur l'école, l'organisation des journées, les conseils pratiques des enseignants, les manifestations auxquelles participent Mermoz. Nous vous recommandons de le conserver et de le consulter tout au long de l'année.

### ***Qui sommes-nous ?***

La LIPE est une liste indépendante et sans étiquette, créée il y a plusieurs années afin de pouvoir représenter le plus de familles possible.

Aujourd'hui, nous sommes présents dans 12 établissements scolaires de Courbevoie :

- Ecoles maternelles : Mermoz, Aristide Briand, Les Genêts, Molière
- Ecoles primaires : Logie, Anatole France, Lamartine, Rouget de l'Isle, André Malraux, Mermoz
- Collèges : Les Bruyères, Alfred de Vigny, Georges Pompidou

Nous souhaitons nous investir d'une manière familiale dans un mouvement parental à l'échelle de nos écoles. N'ayant aucune ambition sur le plan national, nous souhaitons simplement être proches et à l'écoute des parents des écoles que nous représentons, en toute simplicité et en toute "proximité".

Notre objectif est de préserver l'intérêt de tous les enfants et garantir leur bien-être, faire avancer les choses, participer à la vie scolaire en bonne coopération avec l'équipe enseignante.

A l'école Mermoz, la LIPE travaille en excellents termes avec l'équipe enseignante et Monsieur HOUDU, le Directeur.

Pour plus de renseignements, ou pour vous joindre à notre liste, vous pouvez :

- Consulter notre site Internet : [www.lipe-courbevoie.fr](http://www.lipe-courbevoie.fr) (site de la LIPE) ou [www.lipe-courbevoie.fr/elementaires/jean-mermoz.html](http://www.lipe-courbevoie.fr/elementaires/jean-mermoz.html) (site de la LIPE Mermoz)
- Nous rejoindre sur Facebook : Page [Lipe-Courbevoie](#)
- Nous écrire [courbevoielipe@gmail.com](mailto:courbevoielipe@gmail.com) (adresse de la LIPE) ou [contact.parentseleves.jmermoz@gmail.com](mailto:contact.parentseleves.jmermoz@gmail.com) (adresse de la LIPE Mermoz)

La LIPE vous souhaite une très belle rentrée à Mermoz !

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## PRÉSENTATION DE L'ÉCOLE MERMOZ

---

### **Les coordonnées de l'école**

**Adresse :** 8 avenue Léon Bourgain, 92400 Courbevoie  
**Téléphone :** Loge : 01.71.05.77.52  
Direction : 01.71.05.77.51  
**Mail :** 0922553a@ac-versailles.fr  
**Directeur :** Monsieur Pascal Houdu (depuis la rentrée 2016)

### **Les Locaux**

L'école Jean Mermoz se situe dans le parc des couronnes. L'entrée et la sortie se font par le parc. Entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 31 mars, la sortie se fait par l'avenue Léon Bourgain à partir de 18h.

L'école comprend 2 bâtiments et une cour extérieure en partie protégée. Elle compte 10 classes : 3 maternelles et 7 élémentaires.

Dans le premier bâtiment se trouvent la loge, la cuisine, le réfectoire et l'infirmerie.

Le second comprend 2 niveaux :

- au RDC, le bureau de la direction, les 3 classes de maternelles, le dortoir, la salle de motricité et la salle VAL.
- au 1er étage, les 7 classes élémentaires, la bibliothèque, la salle de musique et la salle des maîtres.

L'école est accessible aux enfants handicapés grâce à une rampe et un ascenseur.

### **L'Enseignement**

A la rentrée de septembre 2018, l'école accueille 271 élèves, répartis en 10 classes de façon suivante :

- **PS** : 26 élèves – Mme Adiri & Mme Lubecka + Mme Chevalier (ATSEM)
- **PS/MS** : 24 (7/17) élèves – Mme Mesnage + Mme Bretheau (ATSEM)
- **GS** : 26 élèves – Mme Gravina & Mme Barthélémy + Mme Frances (ATSEM)
- **CP A** : 26 élèves – Mme Arienti
- **CP B** : 26 élèves – Mme Brunel
- **CE1** : 28 élèves – Mme Bouvier
- **CE2** : 30 élèves – Mme Lanfranchi
- **CM1** : 30 élèves – Mme Hirsch
- **CE1 / CE2 / CM1** : 25 (6/14/5) élèves – Mme Weber
- **CM2** : 30 élèves – Mme Itie Naud

### **Inscription à l'école**

L'inscription se fait auprès de la mairie, l'année des 3 ans de votre enfant.

Pour le bien être de votre enfant et une adaptation efficace à l'école, il est fortement recommandé **qu'il ait acquis la propreté** (en journée et pour la sieste) **dès la rentrée.**

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## DEROULEMENT D'UNE JOURNEE

### Rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2014/2015, les nouveaux rythmes scolaires sont mis en place à Courbevoie. Les enfants ont école le mercredi matin.

Depuis l'année 2015/2016, les horaires sont les suivants :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h - 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30	Accueil (VAL) Entrée: 8h20 / 8h30
8h30 - 11h30	Enseignement Sortie : 11h30	Enseignement Sortie : 11h30	Enseignement Sortie : 11h20 / 11h30	Enseignement Sortie : 11h30	Enseignement Sortie : 11h30
11h30 - 13h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL)	Garderie (VAL) 11h30 / 12h30 Sortie : 12h30	Cantine (VAL)	Cantine (VAL) Sortie : 13h30
13h30 - 16h30	Enseignement Sortie : 16h20/16h30	Enseignement Sortie : 16h20/16h30	Accueil de Loisirs (VAL) Sortie : 17h/18h45	Enseignement Sortie : 16h20/16h30	NAP (VAL) Sortie : 16h20/16h30
16h30 - 17h	Goûter	Goûter		Goûter	Goûter
16h30 - 18h45	Garderie (VAL) Sortie : 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie : 17h/18h45		Garderie (VAL) Sortie : 17h/18h45	Garderie (VAL) Sortie : 17h/18h45

### SORTIES POSSIBLES :

- Les Lundi /Mardi / Jeudi : 11h30, 16h20 ou à partir de 17h et jusqu'à 18h45.
- Le Mercredi : 11h20, 12h30 ou à partir de 17h et jusqu'à 18h45.
- Le Vendredi : 11h30, 13h20, 16h20 ou à partir de 17h et jusqu'à 18h45.

Les bornes d'inscription à la cantine se bloquent et **téléchargent les repas à 8h50.**

### MERCI DE RESPECTER CES HORAIRES

### Badge et inscriptions quotidiennes

L'école Mermoz est équipée de bornes d'inscription permettant de valider l'inscription quotidienne :

- A la garderie du matin ;
- A la cantine ;
- Aux activités post scolaires et au goûter ;
- A la garderie du soir et au goûter.

La borne se trouve dans le hall d'entrée des maternelles, sur la droite.

**NE PAS OUBLIER CHAQUE MATIN** de vous inscrire en badgeant avec la carte « Qualité de Ville ».

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

Le mercredi, pour les enfants qui vont au centre de loisirs, la carte est laissée à l'école le matin aux animateurs.

Si vous n'avez pas encore de badge, celui-ci vous sera remis le premier jour d'école.

## ***La rentrée scolaire des élèves de petite section***

La rentrée scolaire 2018-2019 sera échelonnée sur 2 jours, afin de privilégier une rentrée en petit groupe, un calendrier sera établi.

Lundi 3 septembre 2018 : une moitié de classe sera accueillie en petite section ;

Mardi 4 septembre 2018 : l'autre moitié de la sera accueillie en petite section.

Mercredi 5 septembre 2018 : la classe de petite section sera au complet.

Les enseignants recommandent d'éviter, lorsque cela est possible, que les élèves de petite section mangent à la cantine les premiers jours de la rentrée.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## ENSEIGNEMENT – TEMPS EDUCATION NATIONALE

---

### 1) Avant l'école

Merci de veiller à ce que votre enfant ait pris un petit-déjeuner avant de partir pour l'école : il n'y a pas de collation le matin, et il ne pourra rien manger avant l'heure du déjeuner.

#### ***Garderie du Matin***

Il est possible de déposer son enfant en garderie le matin de 8h à 8h20. Les enfants sont surveillés par 2 dames de service (ATSEM).

#### ***Inscription Garderie du matin :***

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire (Courbevoie chez moi).

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

### 2) Ouverture de l'école

#### ***Horaires***

**L'école ouvre à 8h20.** Merci de veiller à déposer votre enfant à cette heure-là.

A 8h30, la porte sera fermée **sans réouverture possible.**

#### ***Accueil***

Les parents sont tenus d'accompagner leurs enfants dans l'école pour les aider à mettre leurs chaussons, retirer leurs manteaux etc. Cela sera notamment l'occasion d'échanger avec l'enseignant/e.

#### ***Enfant malade***

Les enfants qui tombent malade durant la journée scolaire ne pourront être gardés à l'école car il n'y a pas d'infirmière. Les parents seront contactés afin de venir récupérer leur enfant.

### 3) Pendant l'école

Les activités dépendent du programme de l'Education Nationale et chaque enseignant vous expliquera comment il le mettra en œuvre au cours de l'année lors de la réunion de début d'année.

La vocation première de l'école est l'apprentissage. Celle de la première année de maternelle est d'apprendre à vivre ensemble et aimer l'école.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## ***L'après-midi***

Les élèves de petites sections font une sieste et se réveillent au fur et à mesure des besoins des enfants.

Les élèves de moyennes sections font un temps calme puis commencent leur après-midi en musique ou en écoutant des contes.

## ***Sieste, lits et tétines (Petite Section)***

Pour les enfants qui font la sieste, l'école préfère éviter l'usage des tétines. Dès la rentrée les enfants se voient attribué leur lit et le gardent toute l'année. Les draps, taies et couvertures sont changés 2 fois par semaine et chaque jour s'il y a un souci.

## ***Doudou (Petite Section)***

Votre enfant peut amener un doudou, mais **il restera à l'école** : pensez à le marquer.

L'école vous le rendra à toutes les vacances pour le laver. N'oubliez pas de l'expliquer à votre enfant : il l'amènera à chaque retour de vacances, pour être gardé à l'école.

Pour les mercredis, il faut penser à amener un doudou spécifique (autre que celui de l'école) qui restera au VAL.

## ***Activité sportive***

Chaque classe utilise la salle de motricité de l'école au moins une fois par semaine afin que les enfants aient une activité sportive régulière.



Salle de motricité

## ***Piscine & Patinoire***

Les grandes sections vont à la piscine et si possible à la patinoire de Courbevoie en fonction des créneaux affectés par la mairie, et si l'enseignant a inscrit sa classe auprès de la mairie. Chaque grande section bénéficie en général d'un cycle de 9 à 10 séances par an.

La municipalité met des cars à disposition.

## ***Plan Vigipirate***

Les consignes du ministère et de la mairie de Courbevoie sont très strictes, surtout en période « Urgence Attentat ».

Nous demandons aux parents de respecter les consignes de sécurité pour leur enfant.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## 4) Absences / Vacances

### **Absences**

Veillez à appeler l'école dès 8h pour signaler l'absence de votre enfant au **01.71.05.77.52**.

### **Fréquentation scolaire**

Votre enfant doit venir à l'école tous les jours. Si vous devez vous absenter pour raisons familiales, merci de prévenir l'école assez tôt et de préciser la date de retour.

## 5) Fêtes et manifestations

L'école organise plusieurs fêtes et participe à plusieurs manifestations dont la liste vous est communiquée au fur et à mesure :

### **Sorties scolaires**

Grâce à la coopérative, chaque classe peut bénéficier au minimum d'une sortie scolaire par an. Une participation complémentaire peut vous être demandée.

*Accompagnateurs : l'école a toujours besoin de parents, grands-parents pour accompagner les enfants. Si le nombre d'accompagnateurs n'est pas suffisant, la sortie peut être annulée.*

### **Un événement de mi-année**

Un événement convivial de mi-année est organisé par les représentants des parents d'élèves. A titre d'exemple, l'an passé a été organisé une dégustation de galettes des rois fabriquées par les enfants avec l'aide des parents.



**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## ***La fête de fin d'année***

La fête de fin d'année a lieu au mois de juin (un vendredi soir). C'est un moment privilégié pour les enfants car leurs parents rentrent dans « leur école » et participent aux stands et activités : buffet, des jeux pour les enfants...

### Participation des parents :

La fête d'école ne pourrait avoir lieu sans l'aide de parents pour tenir les stands.

Quelques semaines avant, la liste des créneaux de tenue des stands est affichée devant l'école.

**Merci par avance de votre participation !**

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## STRUCTURE EXTRA-SCOLAIRE – TEMPS VAL

Les structures extra-scolaires (Cantine, Temps d'activité périscolaire et Garderie – VAL Mercredi – VAL Vacances scolaires) sont animées par des équipes qui dépendent de la Mairie.

### 1) Animateurs

En 2017/2018, l'équipe d'animation était composée de 7 Animateurs répartis sur les différents Temps VAL. L'équipe est encadrée par un directeur, **Gilles Edom**, et un directeur adjoint, **Alexandre Sabbah**.

Voir le blog du VAL pour plus de précisions : <http://valmermoz.e-monsite.com/>

*Blog du VAL : le VAL actualise régulièrement son blog avec des photos des différents temps val (mercredi, NAPs, garderie du soir, etc.). N'hésitez pas à le consulter régulièrement. Le mot de passe est en signature des mails des parents d'élèves.*

### 2) Cantine

#### **Badge**

Chaque jour, lorsque vous avez badgé et sélectionné l'option CANTINE, un repas est commandé et décompté.

#### **Inscription Cantine**

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire (Courbevoie chez moi).

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

Le Mercredi midi, seuls les enfants inscrits au centre de loisirs du mercredi après-midi peuvent déjeuner à la cantine. Les enfants qui restent à la garderie le mercredi midi de 11h30 à 12h30 ne peuvent pas déjeuner à la cantine.

#### **Accompagnement**

Chaque classe a son animateur référent attribué pour le midi qui est chargé de l'encadrement des enfants pendant le repas et la pause méridienne.

Les dames de services mangent également avec les enfants.

Tous les enfants sont donc à table par classe, avec un adulte, ATSEM de la classe ou Animateur de la classe.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

Chaque animateur a avec lui pendant le repas un classeur recensant les PAI ainsi que l'alimentation spécifique (enfants ne mangeant pas certains aliments, allergies etc ...). Les enfants sont incités à goûter à tout.

Les élèves de petite section mangent uniquement entre eux au début de l'année, puis, en cours d'année, lorsqu'ils sont plus habitués et ont gagné en autonomie, ils pourront manger avec les élèves de moyenne et grande sections.

La LIPE veille, tout au long de l'année, à l'équilibre gustatif et à la qualité du repas des enfants. Des visites cantine sont effectuées ponctuellement, et ce point est régulièrement abordé en conseil d'école, et avec les élus municipaux en rendez-vous.

La mairie a également créé une « Commission Menu » réunissant les élus en charge de la restauration scolaire, le prestataire, les mamies goûteuses ainsi que les représentants des parents d'élèves.

Cette commission se réunit tous les trimestres pour discuter des repas à venir, recueillir le retour des mamies goûteuses et déguster certains nouveaux plats.

## Application



La Ville de Courbevoie a mis à disposition des parents une application permettant de consulter les repas de l'école de leurs enfants sur smartphone ou tablette : déjeuner et goûter.

### Comment ça marche ?

Télécharger l'application Bon'app sur Play Store (Android) ou iTunes (iOS)

- Créer un compte en inscrivant une adresse email valide
- Sélectionner l'école de votre enfant
- Il est aussi possible de se rendre sur l'outil en ligne en flashant le QR Code ci-dessous



**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

### 3) Les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) et le goûter

Les temps NAP ont lieu le vendredi de 13h30 à 16h30. Ils sont organisés et encadrés par le VAL, et non par l'équipe enseignante.

En maternelle, ils sont répartis en deux temps :

- Temps calme jusqu'à 15h (sieste pour les petits ou temps calme pour les moyens et grands) ;
- Activité (NAP) de 15h à 16h30.

Chaque activité NAP a une finalité pédagogique. Les NAP sont réparties par période (6 périodes par année scolaire), les groupes étant constitués par classe.

Des activités extérieures ou avec intervenants extérieurs (professeurs dans des associations) sont réparties entre toutes les écoles de la ville : piscine, bibliothèque, éveil musical, initiation au judo, anglais, etc ...

Le goûter n'est pas inclus dans le temps NAP, comme les autres jours il est donné après, entre 16h30 et 17h.

#### ***Inscription NAP***

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire (Courbevoie chez moi).

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

### 4) Garderie du soir

La garderie commence à 16h30 pour les maternelles. Le goûter est inclus avec la garderie du soir.

L'école fonctionne jusqu'au soir 18h30. La fermeture définitive se fait à 18h45.



**NOUVEAU** A partir de la rentrée, les retards seront facturés de 10€ aux familles.

#### ***Inscription Garderie du Soir***

Une inscription en mairie au préalable est nécessaire (Courbevoie chez moi).

L'inscription de votre enfant est validée chaque matin lors du badgeage (carte Qualité de Ville).

### 5) Garderie du mercredi midi

Les enfants peuvent être gardés au sein de l'école le mercredi de 11h30 à 12h30. Cependant lors de cette garderie il n'y a pas de possibilité de déjeuner.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## 6) Centre de loisirs du mercredi (11h30-18h45) et vacances scolaires (8h-18h45) (VAL -Vacances Animation Loisirs)

Le centre de loisirs est situé à l'école même. Il est géré par la mairie.

### **Horaires du centre de loisirs**

L'accueil de l'enfant se fait entre 8h et 9h.

Vous pouvez récupérer votre enfant entre 17h et 18h45. Le repas et le goûter de votre enfant sont compris.

Si pour des raisons de force majeure, vous deviez amener votre enfant après 9h, vous devez téléphoner avant 9h pour que les repas de votre enfant soient commandés (déjeuner + goûter).

### **Badge**

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la carte Qualité de Ville est laissée à l'école le matin aux animateurs du VAL. Les parents doivent aussi badger en partant le soir.

Pour les enfants quittant l'établissement après l'école le mercredi, et ne restant pas au centre de loisirs, il n'est pas nécessaire de laisser le badge.

Lorsqu'un enfant est inscrit au centre de loisirs du Mercredi Après-midi il ne faut pas l'inscrire à la garderie du mercredi midi.

## 7) Respect des horaires

Depuis le 1er janvier 2017, les enfants ne sont pas autorisés à sortir en dehors des horaires prévus, même pour des rendez-vous médicaux.

Les seules exceptions concernent les enfants inscrits et suivis en MDPH (Maison du handicap).

## 8) Inscriptions et tarifs

Les inscriptions pour le centre de loisirs du mercredi ou des vacances se font sur Internet *via* le site Courbevoie chez moi, ou à la mairie, à certaines périodes de l'année dont vous êtes prévenus à l'avance.

En cas d'inscription aux accueils de loisirs des vacances scolaires en dehors période d'inscription, le tarif non inscrit se monte au double du tarif inscrit.

Attention donc à bien respecter les dates d'inscription aux accueils de loisirs, pour chaque période de vacances.

## 9) Activités Post-scolaires

La mairie propose des activités post scolaires payantes au sein de l'école.

Les inscriptions se font sur internet ou en mairie au cours du mois de juin en général (le nombre d'inscrit est limité).

Les activités pour les maternelles en 2018-2019 sont :

- **Expression corporelle** : Le jeudi de 17h à 18h : MS / GS
- **Play Time (initiation à l'anglais)** : Le lundi de 17h à 18h : MS / GS

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## L'ESPACE FAMILLE REMPLACÉ PAR COURBEVOIE CHEZ MOI

Courbevoie-chez-moi est un service en ligne qui permet de **préinscrire** vos enfants aux différentes activités périscolaires, postcolaires, etc. :

- Les garderies du matin, du mercredi midi et du soir,
- La restauration,
- Les NAPs,
- L'étude,
- Les activités postcolaires,
- Les accueils de loisirs des mercredis après-midi et des vacances,
- Les séjours vacances organisés.



Cet espace (<https://www.courbevoie-chez-moi.fr/>) vous permet également de **renseigner ou de modifier** vos informations personnelles et familiales (numéro de téléphone, adresse...), de télécharger vos documents et d'obtenir en ligne une attestation fiscale ou une attestation de présence.

Enfin, il vous permet **de gérer le paiement de vos prestations** soit par prélèvement automatique, soit par alimentation d'un compte en ligne.

Toutes les informations sur les activités des enfants en classe élémentaire peuvent se retrouver dans ce lien : <https://www.ville-courbevoie.fr/1449/enfance-jeunesse.htm>

### **Le Guichet Famille**

Coordonnées

Téléphone : 01 71 05 79 38

Adresse email : [famille@ville-courbevoie.fr](mailto:famille@ville-courbevoie.fr)

Horaires

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h30 (jeudi de 8h30 à 19h30 sauf juillet et août)
- Le samedi de 9h à 11h45
- Fermé le mardi matin

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## MÉMO PRATIQUE

---

### ***Réunions d'information***

Deux réunions d'information ont lieu chaque début d'année :

- Une réunion par niveau organisée par chaque enseignant : le but est de présenter l'école, les enseignants et l'organisation de la journée.
- Une réunion avec la Direction du VAL : il s'agit de présenter l'équipe d'animation, et les différents temps VAL (restauration, activités post scolaires, garderie, centres de loisirs du mercredi et des vacances)

### ***Assurance Scolaire***

Elle est indispensable

- Pour les activités scolaires proposées par les enseignants
- Pour les activités extrascolaires (cantine, centre de loisirs, garderie, ...)

Vérifiez votre assurance familiale, votre contrat ne couvre pas forcément ces activités, et n'assure pas votre enfant s'il est victime d'un accident.

Votre enfant doit être couvert dans les 3 cas suivants :

1. il se blesse lui-même.
2. il blesse un enfant.
3. il est blessé par un enfant.

Vérifiez auprès de votre assurance si les 3 cas sont couverts.

Sinon, en général, la MAE, est traditionnellement l'assurance la plus utilisée.

### ***La Coopérative***

La coopérative permet de financer différentes activités ou du matériel qui, sans cette participation familiale, ne pourraient avoir lieu ou être acquis : spectacles, matériel pour la classe ou la cour, sorties, activités diverses, etc.

Les comptes sont tenus par deux enseignants bénévoles, et contrôlés par les représentants de parents d'élèves.

Un seul appel aura lieu dans l'année, la cotisation est facultative. Les sommes versées par les parents sont mises en commun et redistribuées sur chaque classe en fonction du nombre d'enfants par classe.

### ***Numéros de téléphone***

Pensez à donner les numéros de téléphone où l'on peut vous joindre dans la journée. **Si votre numéro change, pensez à le transmettre à l'école.**

C'est **EXTREMEMENT** important pour l'école d'avoir des numéros à jour, pour vous joindre en cas d'accident.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## **Nourrices et personnes habilitées**

Le nom des personnes habilitées à venir chercher leur enfant sera indiqué sur la fiche de renseignement ainsi que son lien de relation avec l'enfant (mamie, nourrice, etc.). L'école ne confie pas les enfants à des mineurs (frères ou sœurs) **sans autorisation écrite de la part des parents.**

Laissez le numéro de téléphone de l'école à cette personne qui pourra ainsi prévenir l'école en cas d'un éventuel retard.

## **Les vêtements**

Aucun bijou à l'école.

Pensez à **étiqueter** les vêtements de votre enfant (notamment blousons, cagoules, chapeaux, gants), ainsi qu'à lui mettre des tenues pratiques.

Les **écharpes sont interdites** (risque d'étranglement).

MOUFLES / GANTS : ils doivent être attachés OBLIGATOIREMENT par un cordon même chez les GS. Les PS et MS portent des moufles, les GS peuvent porter des gants.

En particulier pour les petits :

- pantalon élastique à la taille ;
- chaussures à scratch ;
- pas de salopette, ceinture, bretelles.

**\*\*\*\*\* TOUT DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT ETIQUETE \*\*\*\*\***

Pour marquer les affaires de vos enfants (vêtements, matériel scolaire...), la LIPE vous permet de bénéficier chez **A-qui-S** de :

- 5% de réduction dès le 1er produit commandé
- 10% de réduction à partir du 3ème produit commandé
- 15% de réduction à partir du 6ème produit commandé

N'hésitez pas à vous connecter sur le site [www.a-qui-s](http://www.a-qui-s) et indiquez le code **COU1318**.



## **Coffres à vêtements**

Vous trouverez, sous le hall à l'extérieur, deux gros coffres contenant tous les vêtements perdus **sans nom**. N'hésitez pas à venir chercher des vêtements que votre enfant aurait pu oublier le midi, ou le soir. **TOUS les vêtements doivent être marqués.**

## **Hygiène**

**RAPPEL** : Pensez à vérifier régulièrement les cheveux de votre enfant (poux).

N'oubliez pas de **prévenir si les poux apparaissent**, afin que l'école puisse faire un **affichage général**.

Essayez de couper les ongles de votre enfant très courts afin d'éviter des griffures.

Nous vous rappelons que le personnel de l'école n'est pas autorisé à « essuyer » les enfants aux WC, nous vous conseillons de les rendre autonome.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## ***Jouets, bonbons***

Pour éviter les conflits, aucun jouet n'est accepté à l'école.  
Pensez à vérifier les poches de votre enfant avant l'entrée à l'école, et si vous retrouvez des morceaux de puzzle ou des pièces d'un jeu, merci de les ramener à l'école.  
Merci de ne donner aucun bonbon ou chewing-gum à votre enfant.

## ***Maladie et médicaments***

Nous vous rappelons que l'école ne peut pas donner de médicament à votre enfant (sauf cas exceptionnels). Il est parfois difficile de faire garder son enfant quand on travaille, mais les enseignants sont sur leur lieu de travail : merci de garder votre enfant à la maison lorsqu'il est fiévreux ou contagieux...

N'oubliez pas de **signaler si votre enfant est contagieux**, afin que l'école puisse faire un **affichage général (varicelle, scarlatine, rubéole, roséole ...)**. De manière générale, signalez le matin si votre enfant a été fiévreux la nuit, mal de ventre, mal de tête ... afin que l'équipe enseignante puisse être vigilante durant la journée de classe.

## ***Orthophoniste / Articulation***

Surveillez l'articulation de votre enfant. Si un défaut est trop prononcé, vous pouvez consulter un orthophoniste.  
Pensez également qu'un défaut de prononciation peut cacher des troubles auditifs. Pensez à faire vérifier l'état des tympons de votre enfant (otite séreuse).

## ***Change***

En cas de « petits incidents », l'école a des changes que les familles donnent quand les enfants grandissent. L'école vous donnera dans un sac en plastique les affaires mouillées, et vous ramènera à l'école les affaires prêtées, **lavées et repassées**.  
L'école a d'ailleurs besoin régulièrement de vêtements et de chaussures....

## ***La motricité***

Chaque jour votre enfant apprend à évoluer, connaître son corps, se mettre sur un pied, dissocier ses 2 bras (1 en l'air, l'autre en bas) marcher en tapant des pieds, marcher comme un papillon, sauter avec ses 2 pieds, dans un cerceau, du banc ... bouger sur un rythme, avec un tambourin.

## ***Autonomie***

A l'école, les enfants doivent apprendre à essayer avant de demander l'intervention d'un adulte : « Tu essaies d'abord, je te montre, et si vraiment tu n'y arrives pas, je t'aide »

## ***Rangement***

De la même façon qu'à la maison, après chaque activité les enfants apprennent à ranger le matériel utilisé à l'école.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## ANNEXE 1 : PARENTS D'ÉLÈVES ET CONSEILS

---

### *Le rôle des représentants de parents d'élèves*

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire) sont élus par les parents des élèves de l'école. Ils participent à la vie de l'école, notamment en facilitant les relations entre les parents d'élèves et les enseignants. Leur périmètre est large : restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants, intégration d'enfants handicapés, etc ...

Il y a autant de représentants de parents d'élèves au conseil d'école que de classes dans l'école.

Les représentants des parents siègent au conseil d'école et au conseil du VAL.

Ils facilitent les relations entre les parents d'élèves et les personnels.  
Ils peuvent intervenir auprès des directeurs d'école pour évoquer un problème particulier ou pour assurer une médiation à la demande d'un ou des parents concernés.



Les élections ont lieu en début de chaque année scolaire.  
Il est important que vous participiez à ce vote : les parents d'élèves élus VOUS représentent.

### *Le conseil d'école*

Le conseil d'école est l'organe obligatoire qui prend les grandes décisions dans la vie de l'école, notamment le vote du règlement intérieur de l'école et l'organisation de la semaine scolaire.

Le conseil d'école est composé :

- du directeur de l'école, qui le préside,
- de l'ensemble des enseignants affectés à l'école,
- d'un représentant de la maire (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- des représentants élus des parents d'élèves (autant de représentants que l'école comporte de classes),

Les membres du conseil d'école siègent pendant une année jusqu'à leur renouvellement.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les 15 jours qui suivent l'élection des parents.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école.

Il participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions intéressant la vie de l'école.

Le conseil d'école peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire au DASEN, après avis de l'inspecteur de l'éducation nationale.

Il doit être consulté dans le cadre d'organisation dérogatoire au décret Peillon : Organisation sur 8 demi-journées (décret Hamon), semaine de 4 jours (décret Blanquer).

Ainsi, il s'occupe :

- des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux,
- de l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- des conditions d'intégration des enfants handicapés,
- des activités périscolaires,
- de la restauration scolaire.

Le conseil d'école donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives ou culturelles.

Il définit le calendrier des rencontres entre les enseignants et les parents d'élèves

## **Le conseil du VAL**



Le conseil du VAL n'est pas légalement obligatoire.

A Courbevoie, il siège une fois par trimestre, avant chaque conseil d'école.

Le conseil du VAL est composé :

- du directeur du VAL de l'école, qui le préside,
- du responsable de secteur du VAL
- du directeur de l'école
- d'un représentant de la maire (conseiller municipal chargé des affaires scolaires)
- des représentants élus des parents d'élèves (3 représentants par association de parents d'élèves)

Y sont abordées les problématiques générales liées aux temps VAL : point sur les effectifs, les activités des enfants, la sécurité, etc ...

## **La visite cantine**

Les représentants de parents d'élèves participent également aux visites cantine, une fois par an, afin de voir comment se déroulent les repas, et remonter à la mairie, au VAL, à la direction de l'école, d'éventuelles problématiques identifiées.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## ANNEXE 2: EDUCATION NATIONALE ? VAL ? MAIRIE ? QUI FAIT QUOI ?

---



L'école dépend de **l'Éducation Nationale** pour les aspects pédagogiques.



Le **VAL** (Vacances Animations Loisirs) est un **établissement public autonome** en charge des animations périscolaires. Il dépend de la mairie de Courbevoie.



C'est la commune qui a la responsabilité des bâtiments, et qui finance les dépenses matérielles, par l'intermédiaire de **la Direction de l'Enseignement**.

Depuis janvier 2016, à la mairie de Courbevoie, la Direction de l'Enseignement et la Direction du VAL sont regroupés sous la **Direction de l'Éducation, de la Jeunesse et des Loisirs**.

Concrètement, au sein de chaque école, un directeur d'école et un directeur du VAL travaillent ensemble au quotidien avec leurs équipes, pour le bien-être de nos enfants.

**Le temps Éducation Nationale** est compris entre 8h30 et 11h30 du lundi au vendredi, puis entre 13h30 et 16h30 les lundis, mardis et jeudis.

**Le temps VAL** comprend : la garderie du matin, la pause méridienne (cantine), la garderie du soir, les activités post-scolaires, les NAPs, les centres de loisirs du mercredi après-midi et des vacances scolaires, les séjours de vacances.

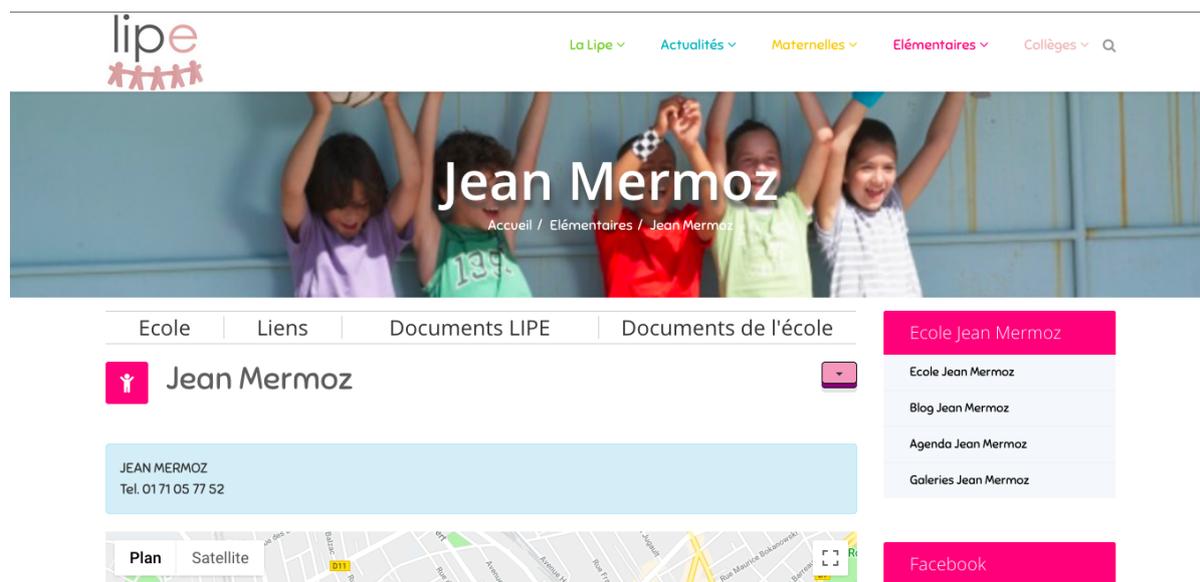
**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

## ANNEXE 3: LES BLOGS

Deux blogs sont à disposition des parents, animés par les représentants des parents d'élèves de l'école et l'équipe d'animateurs du VAL.

### **BLOG DES PARENTS D'ÉLÈVES**

[www.lipe-courbevoie.fr/elementaires/jean-mermoz.html](http://www.lipe-courbevoie.fr/elementaires/jean-mermoz.html)



The screenshot shows the website interface for the Jean Mermoz blog. At the top left is the LIPE logo. A navigation menu includes 'La LIPE', 'Actualités', 'Maternelles', 'Elémentaires', and 'Collèges'. The main banner features a photo of children with the text 'Jean Mermoz' and a breadcrumb trail 'Accueil / Elémentaires / Jean Mermoz'. Below the banner are tabs for 'Ecole', 'Liens', 'Documents LIPE', and 'Documents de l'école'. A search bar and a 'Jean Mermoz' button are present. A sidebar on the right lists 'Ecole Jean Mermoz', 'Blog Jean Mermoz', 'Agenda Jean Mermoz', and 'Galeries Jean Mermoz'. A 'Facebook' button is at the bottom right. A map and contact information (JEAN MERMOZ, Tel. 01 71 05 77 52) are also visible.

### **BLOG DU VAL**

<http://valmermoz.e-monsite.com/>

Le mot de passe est en signature des emails des parents d'élèves.



The screenshot shows the website for 'Accueil de loisirs de Courbevoie'. The header features the title and logos for 'VILLE DE COURBEVOIE' and 'VAL'. A navigation menu includes 'Page d'accueil', 'Blog', and 'Album'. The main content area is titled 'La structure' and shows a photo of a building. A sidebar on the left contains a 'Menu' with links to 'Programmation des Nap par période', 'Planning des mercredis de septembre à décembre', 'Organisation des temps périscolaires', 'Présentation', 'Coordonnées', and 'Planning des mercredis de mai'. It also includes 'Dernières nouvelles' (C'est la rentrée 2017-2018) and 'Album photos' (Téléthon 2017). A search bar is located in the top right.

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**

**Contactez-nous !**



Vous souhaitez vous investir dans la vie de l'école ?

**Rejoignez-nous !**

Vos enfants entrent en élémentaire ou y sont déjà...

Vous voulez participer à la vie de votre école...

Vous souhaitez partager vos idées... Vous voulez rejoindre une équipe active et volontaire...

Au sein de la LIPE, chacun s'investit selon ses disponibilités !

## 14 Membres de la LIPE en 2018-2019



Solenn LE GOFF  
(CM1)



Anaar KANDJEE  
(CE1 / CE2)



Audrey GIRES  
(PS-MS / CE1-  
CE2-CM1)



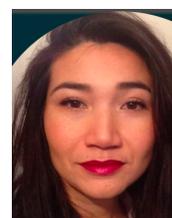
Véronique  
MASSON  
(CPB / CM1)



Leah DAHMANI  
(GS / CE1-CE2-  
CM1)



Sylvain  
MURGIER  
(PS-MS / CE2)



Alexia  
COHEN  
(PS / CPA)



Annaïg CORNILY  
(PS-MS)



Arnaud PUKAN  
(PS-MS)



Séverine MATIC  
(CM2)



Marina FAYE  
(GS / CE1-CE2-  
CM1)



Véronique  
MARTEL  
(CE1)



Marie-Laure  
MOUTON  
(CPB / CE2)



Belkacem  
BOUGHARDAIN  
(PS)

**N'hésitez pas à nous rejoindre !**